

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Des saveurs
au goût du jour

A 8

CAHIER
2

LE DEVOIR DE CITÉ

Le marché Jean-Talon
entre morosité et relève

B 5

CULTURE Osheaga,
l'heure des bilans | B 7



Des citoyens participaient dimanche à une vigile à Dayton, en Ohio, près de l'endroit où a eu lieu la fusillade lors de laquelle le tireur a tué, la nuit précédente dans un quartier festif, neuf personnes en moins d'une minute, avant d'être abattu par la police.

PHOTO: JOHN MINCHILLO ASSOCIATED PRESS

Les États-Unis frappés par le «terrorisme intérieur»

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

Fin de semaine d'horreur aux États-Unis: deux fusillades, au Texas et en Ohio, ont fait au moins 29 morts et des dizaines de blessés. Si les motivations de l'auteur du second drame demeurent indéterminées, celles du présumé tueur d'El Paso seraient alimentées par l'idéologie du suprémacisme blanc. L'affaire est d'ailleurs considérée par les autorités comme un acte de terrorisme intérieur, et des accusations de meurtre ont été déposées dimanche.

La plus récente tragédie, à Dayton, en Ohio, est survenue au petit matin, dimanche, quand un homme de 24 ans a ouvert le feu dans une rue fréquentée pour ses bars et ses restaurants. Sous ses balles mouraient neuf personnes, dont sa propre sœur, avant que le tireur soit abattu par les forces de l'ordre moins d'une minute après le début de la fusillade. Sans une intervention aussi rapide de la police, «des centaines de personnes auraient pu mourir», a souligné en conférence de presse la mairesse de la ville, Nan Whaley.

Dans une première apparition télévisée après les tueries, Donald Trump a assuré dimanche après-midi que la

VOIR PAGE A 2 : FUSILLES

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture.....B7
Décès.....B4
Éditorial.....A6
Grille TV.....B7
Idées.....A7
Météo.....B6
Monde.....B1
Mots croisés.....B6
Sports.....B4
Sudoku.....B6

III HAWAÏ

Quand un projet astronomique et une contestation autochtone se télescopent

La mobilisation contre le télescope de trente mètres, un observatoire géant, dont la construction devait commencer cet été sur le volcan endormi Mauna Kea, à Hawaï, a atteint son apogée ces dernières semaines. Le Canada, qui a promis près de 250 millions pour le projet, fait maintenant face à des demandes de retrait, et les astronomes québécois sont assis entre deux chaises.

ALEXIS RIOPEL
LE DEVOIR

Le vent sifflait et les gorges vibraient. Le 17 juillet, un groupe d'autochtones hawaïens bloquait l'unique route qui donne accès au sommet du volcan endormi. Devant leurs tentes, une escouade policière vient se confronter à eux. Un par un, les agents arrêtent la trentaine d'ainés qui ne veulent pas bouger. Certains sont soulevés de terre, trans-

portés vers des camionnettes. Sur les images du moment, on voit, aux alentours, les plus jeunes qui chantent toujours, mais qui pleurent aussi.

Non loin du sommet de la montagne, tout était en place pour que débute finalement la construction du télescope de trente mètres (TMT, de *Thirty Meter Telescope*). Cet observatoire, évalué à près de 2 milliards de dollars, haut de 18 étages, doit aller rejoindre les treize autres télescopes qui coiffent déjà le Mauna Kea, montagne sacrée des Hawaïens. Fruit d'un consortium réunissant États-Unis, Canada, Chine, Inde et Japon, le projet pourrait maintenant dérailler devant la contestation qui entre en éruption après une décennie de manifestations et d'attaques en justice.

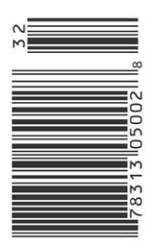
Grâce à un miroir segmenté plus grand qu'un terrain de basketball, disposant d'une résolution dix fois supérieure à celle du télescope Hubble, le TMT doit permettre aux astronomes d'observer les premières étoiles de l'Univers, de scruter l'atmosphère d'exoplanètes et peut-être même d'y détecter d'éventuels signes de vie. Le Mauna Kea a été choisi pour ses conditions d'observation astronomique



La mobilisation a retenu l'attention jusqu'à Hollywood. Ici, l'acteur Jason Momoa (à droite), qui a des origines autochtones hawaïennes, effectue mercredi un salut traditionnel avec un protestataire.

PHOTO: HOLLYN JOHNSON HAWAII TRIBUNE-HERALD / ASSOCIATED PRESS

VOIR PAGE A 2 : TÉLESCOPE



La police soupçonne une motivation raciste

FUSILLADES

SUITE DE LA PAGE A 1

« haine » n'avait pas sa place aux États-Unis. Il a appelé à mettre un terme aux tueries de grande ampleur qui affligent régulièrement son pays. « On a déjà fait beaucoup, mais peut-être qu'on doit faire davantage », a-t-il dit. Le président s'est toutefois gardé de parler de suprémacisme blanc, renvoyant l'explication des deux drames à de graves cas de « maladie mentale ».

À l'autre bout du pays, l'enquête se poursuivait dimanche pour brosser le contexte de la fusillade de samedi, au cours de laquelle un homme blanc de 21 ans a ouvert le feu dans un magasin Walmart à El Paso — une ville où la majorité des résidents sont d'ascendance latino-américaine.

La police soupçonne une motivation raciste à cet attentat et l'affaire est traitée comme un cas de « terrorisme intérieur », a annoncé la justice fédérale. Les procureurs ont indiqué qu'ils allaient explorer l'option de demander la peine capitale. Dimanche, la police fédérale a aussi confirmé que le manifeste anti-immigration publié en ligne peu de temps avant la tragédie était bien l'œuvre du tireur accusé. Ce dernier réside en banlieue de Dallas, à une dizaine d'heures de route du lieu de l'attentat.

Son manifeste électronique, consulté par de nombreux médias, dé-



nonce notamment « une invasion hispanique du Texas » et reprend des idées de la théorie complotiste d'extrême droite du « grand remplacement » selon laquelle les élites occidentales travaillent à la substitution de la population blanche par celle de couleur. Il a été publié quelques minutes avant l'attaque sur la plateforme 8chan, où le manifeste de l'auteur de la tuerie de Christchurch, qui a fait 51 morts en mars, avait également été déposé. L'attaque néo-zélandaise est d'ailleurs citée en modèle dans la lettre de 2300 mots.

Il est fort probable que l'accusé d'El Paso se soit radicalisé en ligne, pense Francis Langlois, professeur d'histoire

Une famille déposait des fleurs, dimanche, près du Walmart d'El Paso où a eu lieu la fusillade.

MARK RALSTON
AGENCE
FRANCE-PRESSE

au Cégep de Trois-Rivières et membre associé à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand. « C'est ce qu'on a vu avec [le groupe armé] État islamique, et maintenant avec les terroristes de l'extrême droite. Grâce à ces outils, les loups solitaires sont moins seuls qu'on le pense. »

Au sein de groupes isolés sur Internet, la haine raciste se concentre, mais son déferlement dans le monde réel dépend beaucoup des limites de l'acceptable dans le discours ambiant. Or, un président des États-Unis qui n'hésite jamais à parler d'une « invasion » de migrants à la frontière sud et qui a refusé de condamner les manifestations violentes de l'extrême droite à Charlottesville en 2017 « amène de l'eau au moulin » aux suprémacistes blancs, souligne M. Langlois.

La responsabilité de Trump

Même si le présumé tueur d'El Paso spécifie dans son manifeste que ses opinions sur l'immigration « précèdent Trump et sa campagne présidentielle », les prétendants à l'investiture démocrate ont été nombreux à tisser des liens entre l'attentat d'El Paso et Donald Trump, dimanche, en plus de critiquer l'inaction du président en matière de contrôle des armes à feu.

Le candidat Beto O'Rourke, natif de la ville du drame, a déclaré que M. Trump « avait beaucoup à faire avec ce qui est arrivé à El Paso » et qu'il « ali-

mente le racisme dans ce pays ». Pete Buttigieg a quant à lui déclaré que les États-Unis ont un président qui « a fait sa carrière politique en démonisant les Mexicains ». « Maintenant, on apprend que le tireur avait le but de tuer autant de Mexicains que possible. Pas besoin de beaucoup d'imagination pour relier les points », a-t-il dit.

« Il faut appeler le suprémacisme blanc pour ce qu'il est — du terrorisme intérieur. C'est une menace pour les États-Unis, et on a vu ses répercussions cette fin de semaine. Il faut dénoncer le président lui-même pour sa promotion du racisme et de la suprématie blanche », a écrit sur Twitter la sénatrice Elizabeth Warren, l'une des favorites de la primaire démocrate.

Selon le centre d'analyse New America, les violences d'extrême droite ont fait plus de victimes aux États-Unis en 2017 et 2018 que les attaques djihadistes. Les autorités, qui avaient mis l'accent sur le terrorisme international après le 11 Septembre, ont toutefois tardé à s'ajuster à cette nouvelle réalité. « Même sous le gouvernement du démocrate Barack Obama, les services de renseignements ont souvent ignoré les menaces d'extrême droite pour des raisons politiques », écrivait en mars Robert McKenzie, un analyste de New America.

La fusillade d'El Paso est la huitième plus meurtrière aux États-Unis depuis 1949.

Avec l'Agence France-Presse

Un problème « plus profond »

TÉLESCOPE

SUITE DE LA PAGE A 1

exceptionnelles : un ciel clair et sec, peu de pollution lumineuse, une atmosphère beaucoup moins épaisse qu'au niveau de la mer. L'élévation hors norme du volcan (4200 m) lui confère cependant aussi une importance culturelle majeure dans la culture hawaïenne. Traditionnellement, seulement les chefs les plus respectés pouvaient y grimper.

Pour nombre d'Hawaïens autochtones, le TMT représente l'observatoire qui fait déborder la montagne. Mais surtout, s'opposer au projet est pour eux l'occasion de faire entendre leurs inquiétudes en matière de pauvreté, de logement et de souveraineté sur cette île annexée par les États-Unis en 1898.

« Les manifestants n'ont rien contre l'astronomie. Le problème est beaucoup plus profond. C'est une façon pour eux d'aller chercher l'attention de leur gouvernement et du reste du monde », explique Laurie Rousseau-Nepton, astronome québécoise et inue installée à Hawaï. « Je le comprends très bien », ajoute celle qui scrute le ciel depuis l'Observatoire Canada-France-Hawaï (OCFH), aussi assis sur le Mauna Kea. Depuis le 16 juillet, la route vers le sommet est bloquée et les activités d'observation sont interrompues sur tous les télescopes sur le volcan.

Tensions

Pris entre l'arbre et l'écorce, les scientifiques canadiens disent adhérer aux revendications sociales et économiques des opposants, mais espèrent tout de même pouvoir un jour profiter de ce qui deviendrait le plus grand télescope de l'hémisphère Nord. En 2015, le gouvernement Harper avait annoncé une contribution de 243,5 millions au projet TMT, notamment pour fabriquer le dôme d'acier de 56 m coiffant le miroir. Le pays s'engageait en outre à financer les coûts d'opération des installations, en échange de temps d'observation pour ses chercheurs.

« On veut que toutes les voix soient entendues, que les relations restent harmonieuses, expose Nadine Manset, elle aussi astronome à l'OCFH. *Big Island* n'est pas une île très peuplée : chaque jour, on voit des visages familiers. On ne veut surtout pas construire de murs entre nous. »

Dans la communauté astronomique canadienne, on commence toutefois à



L'élévation hors norme du volcan (4200 m), dont la route a notamment été bloquée fin juillet, lui confère une importance majeure dans la culture hawaïenne
DAN DENNISON/HAWAII DEPARTMENT OF LAND AND NATURAL RESOURCES / ASSOCIATED PRESS

douter que le projet finisse par se concrétiser à Hawaï. Nicolas Cowan, le professeur qui représente l'Université McGill à l'Association canadienne d'universités pour la recherche en astronomie — l'organisme qui a initié la participation du pays au TMT — évalue maintenant à 50 % les chances de voir l'observatoire s'installer à Mauna Kea. L'issue du conflit repose entre les mains des autochtones, dit-il, reconnaissant que le mégaprojet représente une forme de « colonialisme ».

Car même si on fait de l'astronomie depuis cinq décennies sur le Mauna Kea, on voit peu d'Hawaïens autochtones parmi les scientifiques. « Quand on constate que les populations autochtones n'ont souvent pas le niveau d'éducation pour travailler dans les observatoires, c'est qu'il y a encore un problème », souligne-t-il. Malgré les efforts d'inclusion du TMT, qui contribue à des programmes éducationnels sur l'île, c'est peut-être « trop peu, trop tard ».

Selon lui, seule l'expression d'un fort appui autochtone permettrait la relance définitive du projet. Dans l'immédiat, une suspension pour une durée indéterminée des travaux semble être la voie à suivre pour faire retomber la tension et redémarrer l'observation dans les au-

En principe, le Canada pourrait se retirer du projet, mais je pense que ce serait prématuré

NICOLAS COWAN



tres installations sur la montagne.

Dans tous les cas, il faut remettre la décision aux autochtones hawaïens, estime M^{me} Rousseau-Nepton. « Si on annulait maintenant la construction sur le Mauna Kea, soulève-t-elle, ce serait comme si on enlevait le choix aux Autochtones hawaïens. Ce serait encore pire que de l'imposer par la force. »

Le Canada reste impliqué

Il y a deux semaines, une pétition adressée au premier ministre, Justin Trudeau, demandait d'annuler la contribution canadienne au projet. Même à l'étranger, « le Canada doit respecter ses propres politiques en matière d'éthique », pouvait-on lire dans la lettre portant la signature de six professeurs d'universités canadiennes. Ils avançaient que c'est avant tout le manquement à effectuer une consultation publique auprès de la communauté autochtone hawaïenne qui rend le projet « contraire à l'éthique ».

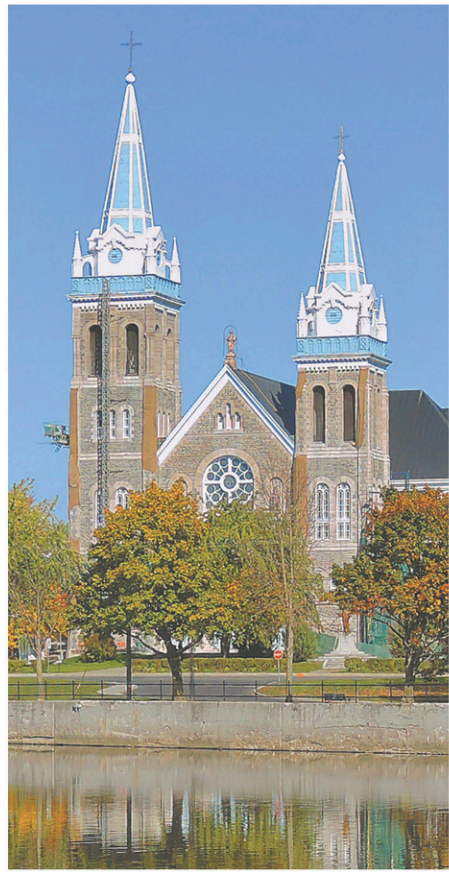
Le Conseil national de recherches Canada, qui tient les rênes de la contribution nationale, a fait savoir au *Devoir* qu'il ne remettrait pas en question sa participation au projet.

« En principe, le Canada pourrait se

retirer du projet, mais je pense que ce serait prématuré », juge M. Cowan, qui note qu'aucun sondage ne démontre pour l'instant une opposition majoritaire chez les Autochtones hawaïens. Et si Ottawa retirait ses pions, « il y aurait un risque que tout l'argent s'évapore. On abandonnerait dans ce cas tout le futur de l'astronomie canadienne pratiquée depuis le sol. »

« Si le TMT n'est finalement pas construit à Hawaï, ce sera un coup dur pour les autres observatoires sur la montagne. Tout l'avenir de l'astronomie à Mauna Kea est en jeu », pense lui aussi le Québécois René Pierre Martin, professeur de physique et d'astronomie à l'Université d'Hawaï à Hilo, et directeur du petit observatoire Hokuakea sur la montagne.

Au cas où le TMT ne viendrait pas au monde sur l'archipel, un plan de rechange aux îles Canaries est déjà ficelé. Cependant, les conditions d'observation y sont généralement considérées comme moins bonnes. Les astronomes canadiens n'adhèrent d'ailleurs pas en masse à ce plan de rechange, explique M. Cowan, ce qui signifie que la contribution d'Ottawa pourrait d'autant plus capoter advenant que l'option hawaïenne flanche.



Il y a près de 3000 églises au Québec, et une quarantaine d'entre elles ferment leurs portes chaque année, selon le directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec.

OLIVIER ZUIDA LE DEVOIR

III QUÉBEC

20 millions pour la restauration du patrimoine culturel religieux

LEÏLA JOLIN-DAHEL
LE DEVOIR

Comme promis par la Coalition avenir Québec (CAQ) en campagne électorale, une somme de 20 millions de dollars a été annoncée dimanche pour la restauration du patrimoine culturel à caractère religieux au Québec.

De ce montant, 15 millions seront investis en 2019-2020 pour restaurer des immeubles et des objets patrimoniaux à caractère religieux. « On ne parle pas d'édifices qui sont vides, inutilisés ou qui risquent de s'effondrer. On parle de bâtiments qui ont déjà une très grande valeur », précise la ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy. C'est un total de 69 bâtiments, deux orgues, quatre biens mobiliers, ainsi qu'un ensemble d'œuvres d'art qui seront restaurés à partir de ce budget.

Une enveloppe de 5 millions servira quant à elle à la requalification des lieux de culte dans le but de préserver leur valeur patrimoniale. « On sait que les églises se vident au Québec, et ce sont de magnifiques bâtiments », se désole la ministre. « Si on peut leur donner une autre vie, on en fera une garderie, un centre d'art, un centre d'exposition, un centre de diffusion, une salle de spectacles, des logements, peu importe », illustre-t-elle, qualifiant le processus de « recyclage d'édifices ».

La présidente du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Josée Grandmont, estime d'ailleurs que la conversion des édifices religieux « s'impose désormais comme la voie d'avenir et une condition de conservation viable ».

L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse, dimanche, à l'église Sainte-Famille, à Boucherville. Cette

Les églises se vident au Québec, et ce sont de magnifiques bâtiments

NATHALIE ROY



église construite en 1801 recevra une somme d'un peu plus de 56 000 \$ afin de restaurer ses vitraux.

Questionnée à savoir si ce financement allait se poursuivre également l'an prochain, la ministre Roy n'a pas voulu se prononcer. « Chose certaine, ce qui me tient particulièrement à cœur, c'est [...] de donner seconde vie à des immeubles qui sont inoccupés », a-t-elle déclaré en promettant de « mettre de la pression là-dessus ».

Les critères pour les projets de requalification de bâtiments à caractère religieux ne sont pas encore déterminés. Le directeur du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Jocelyn Groulx, a expliqué que son organisme et le ministère de la Culture étaient « encore en discussion » à ce sujet. Il a ajouté qu'ils seraient bientôt définis et annoncés au courant de l'automne.

Des agriculteurs cyberintimidés

L'activisme mené par certains véganes serait un facteur de stress et de détresse pour de nombreux agriculteurs

STÉPHANE BLAIS
LA PRESSE CANADIENNE

La cyberintimidation de la part d'activistes véganes est un facteur de stress et de détresse de plus en plus important pour les agriculteurs, selon une psychologue qui travaille dans le milieu agricole. Un comité de la Chambre des communes se penche d'ailleurs sur des stratégies pour contrer le problème.

L'agricultrice Mylène Bégin, copropriétaire de la ferme Princy en Abitibi-Témiscamingue, a créé, il y a quelques années, un compte Instagram pour « raconter le quotidien à la ferme », mais aussi pour lutter contre « la désinformation et l'image parfois négative » de l'agriculture. Aujourd'hui, la jeune femme qui est suivie par 14 000 abonnés doit constamment se défendre contre ce qu'elle qualifie d'intimidation de la part de militants véganes.

« J'ai récemment modifié les paramètres de mon compte, parce que je recevais plus d'une centaine de messages négatifs quotidiennement. Je devais me lever chaque jour une heure plus tôt seulement pour effacer des commentaires. » Plusieurs des internautes qui s'en prennent à elle comparent l'insémination artificielle des vaches au viol et utilisent les mots « meurtre » et « kidnapping » pour décrire le travail des éleveurs de bovins.

Certains messages qu'elle reçoit lui font craindre pour sa sécurité. « Il y en a un qui a pris des captures d'écran de mes photos, il les a partagées sur son compte en ajoutant des couteaux dans mon visage et en écrivant le mot psychopathe dans le front. Il m'a tellement fait peur », a relaté l'agricultrice âgée de 26 ans.

En entrevue à La Presse canadienne, elle a déploré que « des gens de la ville » qui ne connaissent pas l'agriculture jugent aussi sévèrement les éleveurs. « Ça affecte psychologiquement, c'est très lourd, même si on essaie de ne pas les lire. La population devient déconnectée



Le langage utilisé par des défenseurs des droits des animaux sur les réseaux sociaux n'aide pas leur cause, expriment certains.

JEFF MCINTOSH
LA PRESSE
CANADIENNE

de l'agriculture, on a tous un grand-père qui a fait de l'agriculture, mais aujourd'hui, aux yeux de plusieurs personnes, on est des violeurs et des empoisonneurs, c'est ce qui me fait le plus de peine. »

Source de stress

Pierrette Desrosiers, psychologue dans le milieu agricole, affirme que l'intimidation de la part de militants véganes sur les réseaux sociaux est « une source de stress » avec laquelle doivent composer de plus en plus d'agriculteurs. « À l'école, des enfants d'agriculteurs commencent à subir de l'intimidation en se faisant traiter d'enfants de pollueurs, ou alors des enfants répètent ce qu'ils ont vu sur les réseaux sociaux et disent que les agriculteurs violent les vaches [en référence à l'insémination artificielle]. C'est maintenant un facteur de stress important pour les producteurs, ça n'existait pas il y a un an ou deux. » La psychologue, qui est aussi fille et femme d'agriculteurs, a précisé que certains éleveurs craignent que leurs enfants refusent de prendre la relève en raison de « ces débats ».

Pierrette Desrosiers dénonce ce qu'elle qualifie de stratégie de communication de certains groupes de protection des animaux et d'associations véganes. « On cherche à toucher les émotions, à marquer très fort l'imaginaire, on prend des mots comme viol et meurtre pour frapper l'imaginaire. C'est de l'anthropomorphisme. »

L'anthropomorphisme est l'attribution aux animaux des réactions et des sentiments propres à l'espèce humaine.

Au printemps dernier, le Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes a présenté un rapport sur la détresse que vivent plusieurs agriculteurs. Les députés qui composent ce comité demandent au gouvernement d'élaborer « des campagnes et des stratégies de sensibilisation du public ayant pour but de lutter contre le problème croissant de la cyberintimidation, de l'intimidation et des menaces touchant les travailleurs agricoles du Canada ». Le comité recommande également qu'Ottawa envisage « d'inclure dans le Code criminel les formes d'intimidation ou de cyberinti-

midation ciblant des groupes de Canadiens en fonction de leur métier ou de leur lieu de résidence ».

Une tactique contreproductive

Frédéric Côté-Boudreau, docteur en philosophie et auxiliaire d'enseignement à l'Université Queen's, s'intéresse aux questions éthiques liées au mode de vie végane. Il est lui-même végane et souhaiterait qu'on reconnaisse les animaux en tant qu'égaux des humains. Il est toutefois d'avis que le langage utilisé par certains défenseurs des droits des animaux sur les réseaux sociaux n'aide pas la cause.

« C'est contreproductif pour les véganes. J'ai rarement vu quelqu'un être convaincu avec ce genre d'approche qui divise. Quand on se fait dire qu'on est cruel, on est moins réceptif à ce que l'autre dit. »

Cependant, il soutient du même souffle qu'il partage les préoccupations des militants les plus durs. « En même temps, je comprends l'énergie et la passion des activistes qui sont dans cette position, je partage en partie ce qu'ils ressentent envers les éleveurs, envers l'exploitation, envers notre société qui ne prend pas au sérieux les violences que subissent les animaux, mais pour que le mouvement grandisse, il faut un discours beaucoup plus pacifique. »

Sa thèse de doctorat défend notamment l'idée que les animaux devraient avoir le droit de faire des choix, par exemple « de déterminer où vivre, avec qui développer des relations et quoi faire de leurs journées ».

« On a amplement de preuves scientifiques sur la vie émotionnelle et sur la capacité à souffrir des animaux. C'est très bien démontré que de se faire mutiler à froid, de se faire entasser, de ne pas pouvoir bouger normalement, de ne pas pouvoir développer des relations sociales saines, on sait que ça a d'énormes impacts psychologiques et physiques sur les animaux. »

EN BREF

Le député libéral fédéral Denis Paradis annonce son départ

Le député libéral de la circonscription fédérale de Brome-Missisquoi, Denis Paradis, a annoncé dimanche son retrait de la vie politique. Âgé de 70 ans, M. Paradis en a fait l'annonce par l'entremise de sa page Facebook. Denis Paradis a été élu député de Brome-Missisquoi une première fois lors d'une élection partielle en 1995. Il a ensuite été réélu en 1997, 2000 et 2004 avant de mordre la poussière en 2006, 2008 et 2011. Il a pu savourer une revanche en 2015 en l'emportant par plus de 11 000 voix. Il a été secrétaire d'État chargé de l'Amérique latine, de l'Afrique et de la Francophonie de 2002 à 2003 et ministre d'État pour les institutions financières de décembre 2003 à juillet 2004.

La Presse canadienne

Un prisonnier fuit l'Iran pour le Canada

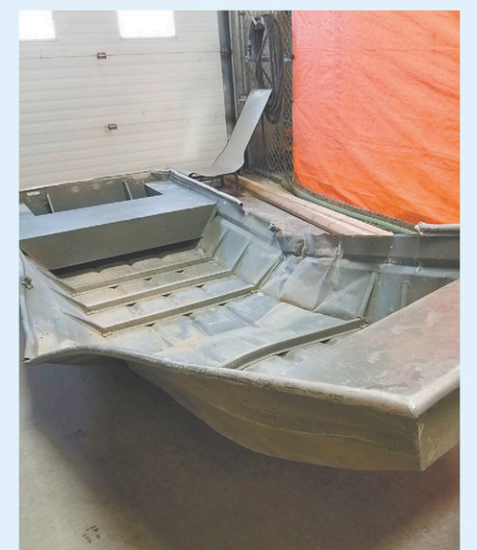
OTTAWA — Un Iranien purgeant une peine de prison à vie pour avoir conçu un site pornographique a fui l'Iran à l'occasion d'une permission de sortir et a rejoint sa famille au Canada, ont indiqué les autorités iraniennes et canadiennes. « Le Canada se réjouit de l'annonce de la réunification de Saeed Malekpour avec sa famille au Canada », a commenté un porte-parole du ministère canadien des Affaires étrangères. M. Malekpour est résident permanent canadien. Il avait été arrêté en 2008, alors qu'il rendait visite à son père mourant. Il a été accusé d'avoir « conçu et hébergé des sites pour adultes », « d'agitation contre le régime » et « d'insulte à l'islam », selon ses proches. Il avait d'abord été condamné à mort avant de voir sa peine commuée en prison à vie.

Agence France-Presse

Des plongeurs envoyés au Manitoba

GILLAM — La Gendarmerie royale du Canada (GRC) affirme que des plongeurs ont été déployés dans le nord du Manitoba samedi soir pour participer aux recherches des deux suspects des meurtres survenus en Colombie-Britannique. La GRC a annoncé par voie de communiqué que des membres de son équipe de récupération sous-marine devraient commencer à fouiller dimanche une section du fleuve Nelson, au nord-est de Gillam. La région autour de Gillam est au centre de la traque de Bryer Schmegelsky, 18 ans, et Kam McLeod, 19 ans, accusés d'avoir tué une personne et soupçonnés d'en avoir tué deux autres le mois dernier en Colombie-Britannique.

La Presse canadienne



Une embarcation en aluminium endommagée a été retrouvée sur la rive du fleuve Nelson lors de recherches par hélicoptère des deux suspects.

GRC LA PRESSE CANADIENNE

III ÉTUDE

Un enfant meurt par année, oublié à bord d'un véhicule

« Regarde avant de verrouiller les portes »

NICOLE THOMPSON
LA PRESSE CANADIENNE

Les décès d'enfants oubliés dans un véhicule laissé en plein soleil sont peut-être plus fréquents qu'on le pense, mais selon les auteurs d'une étude sur le sujet, les parents peuvent adopter de nombreuses attitudes pour empêcher de telles tragédies.

Selon l'étude de l'Hôpital pour enfants malades de Toronto, un enfant meurt chaque année au Canada après avoir été laissé à l'intérieur d'un véhicule surchauffé par le soleil.

L'oubli a joué un rôle dans quatre des six décès enregistrés de 2013 à 2018, dit l'étude publiée le mois dernier dans la revue officielle de la Société canadienne de pédiatrie, *Pediatrics and Child Health*. Les circonstances entourant un cas trop récent pour être recensé dans la recherche — la mort d'un enfant de 16 mois à Burnaby, en Colombie-Britannique — font toujours l'objet d'une enquête policière.

Coauteure de l'étude, Joeline Huber dit que, si de tels accidents peuvent arriver à tout le monde, l'adoption de nouvelles routines peut les prévenir. « Ne laissez jamais un enfant sans surveillance dans un véhicule automobile, même pendant une minute, recommande-t-elle. C'est une règle que l'on doit se fixer : même si on oublie quelque chose dans la maison, on doit rentrer à la maison avec l'enfant. »

Dans la majorité des cas étudiés par les chercheurs, le parent ou le responsable de l'enfant avait oublié de le déposer à la garderie. M^{me} Hubert souligne que, pour éviter de telles tragédies, les parents doivent faire en sorte que les responsables des services de garde les appellent si l'enfant est absent de manière inattendue.

Elle conseille aussi aux parents de mettre en place quelques habitudes pour se prémunir contre les oublis. Par exemple, ils peuvent placer leur téléphone cellulaire sur le siège arrière du véhicule lorsqu'un enfant y prend place. La coauteure de l'étude exhorte aussi les parents à se répéter comme un mantra : « Regarde avant de verrouiller les portes ».

Selon elle, le fardeau ne repose pas uniquement sur les épaules des parents. Les auteurs suggèrent d'ajouter une section sur les dangers des véhicules chauds dans le *Relevé postnatal Rourke*, un guide factuel auquel se réfèrent souvent les médecins canadiens pour parler du développement de l'enfant aux parents, l'équivalent du *Mieux vivre avec notre enfant de la grossesse à deux ans* offert gratuitement à tous les nouveaux parents québécois.

La population en général a aussi un rôle à jouer, mentionne M^{me} Huber. Les personnes qui aperçoivent un enfant seul dans un véhicule chaud doivent appeler immédiatement le 9-1-1, même si l'enfant semble aller bien.

Elle rappelle que l'effet de serre qui se produit à l'intérieur des véhicules peut faire grimper la température interne à des niveaux mortels, même si le mercure n'atteint que 21 ou 22 °C à l'extérieur.

Les répercussions peuvent être particulièrement graves pour l'enfant, dont le corps est mal équipé pour réguler la température. M^{me} Huber raconte qu'un enfant laissé dans un véhicule en pleine chaleur peut souffrir de délire, de crises d'épilepsie avant de sombrer dans le coma et mourir. « Si l'enfant est en détresse, la police, avec qui nous en avons parlé, recommande de faire tout ce qu'on peut pour le sortir du véhicule. »

Marche pour les droits des personnes trans à Montréal



Plusieurs drapeaux de la fierté trans flottaient dimanche après-midi au-dessus de la place de la Paix, à Montréal, où s'étaient donné rendez-vous des centaines de militants de cette communauté pour réclamer une meilleure accessibilité à des soins adéquats. La Marche trans, organisée par le collectif Euphorie dans le genre, a adopté en son sixième anniversaire une liste de revendications élaborée de concert avec des organismes œuvrant dans le milieu. Parmi ces demandes figure la couverture par la RAMQ de l'ensemble des traitements liés à la transition : prise d'hormones, chirurgie faciale, augmentations mammaires, entraînements vocaux et épilation au laser sont notamment cités en exemple. VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

Le Japon autorise des embryons animaux-humains

Un projet de recherche sur des chimères censées produire à terme des greffons d'organes vient d'être agréé

PAUL BENKIMOUN
LE MONDE

Le ministère japonais chargé de la science et des technologies a donné son feu vert, le 24 juillet, à un projet d'études visant à faire se développer un pancréas chez des rongeurs grâce à l'utilisation de cellules souches humaines. Les embryons de rats ou de souris produiraient ainsi un organe humain utilisable pour une greffe.

Le 1^{er} mars, l'interdit qui pesait sur la création de ce type de chimère humain-animal avait été levé au Japon. Cette technique, qui est proscrite en France, soulève des questions éthiques et pratiques.

« Enfin, nous sommes en mesure de commencer de sérieuses études dans ce domaine après dix ans de préparation, s'est réjoui Hiromitsu Nakauchi, de l'Université de Tokyo, qui poursuit ces recherches de longue date. Nous ne nous attendons pas à créer immédiatement des organes humains, mais cela nous permet d'avancer nos recherches sur la base du savoir-faire que nous avons acquis jusqu'ici », précise-t-il dans des propos rapportés, le 25 juillet, dans le quotidien nippon *Asahi Shimbun*.

Le procédé consiste à introduire des cellules souches humaines dites iPS (pluripotentes induites) — en l'occurrence des cellules différenciées reprogrammées afin de pouvoir se différencier en n'importe quel type cellulaire — dans un ovocyte fécondé. Ce dernier est ensuite transplanté dans l'utérus d'une femelle modifiée génétiquement afin de ne pas pouvoir produire un organe donné. Un organe différencié à partir des cellules souches humaines se développe alors chez l'embryon à la place de celui propre à l'espèce animale.

Améliorer les connaissances en biologie fondamentale

Le point de départ de ce type de recherches réside dans la possibilité de manipulation génétique, par inactivation ou recombinaison, qui a valu à Mario Capecchi, Oliver Smithies et Martin Evans le prix Nobel de médecine en 2007. Ce dernier a, entre autres, introduit des

fragments de génome humain dans des génomes de souris. Depuis l'arrivée d'outils d'édition du génome très maniables, tel le système CRISPR-Cas9, ces manipulations sont devenues encore plus facilement réalisables.

En 2010, l'équipe de Hiromitsu Nakauchi a publié des travaux décrivant l'obtention de souris ayant des organes incluant des cellules de rat, dérivées de cellules iPS de rat injectées dans un ovocyte fécondé de souris et inversement. Elle démontrait également que des embryons de souris rendus génétiquement incapables de fabriquer spontanément un pancréas produisaient un pancréas de rat si des cellules iPS de rat avaient été préalablement introduites dans l'ovocyte fécondé.

Hiromitsu Nakauchi a déjà mené ce type d'études à l'Université de Stanford, en Californie, un établissement privé auquel il est également affilié. Les cellules iPS humaines étaient introduites dans des ovocytes fécondés de brebis transplantés ensuite dans l'utérus d'autres brebis.

De tels travaux ont été justifiés par la perspective d'améliorer les connaissances en biologie fondamentale, mais aussi par de potentielles applications thérapeutiques. D'où des projets de créer des chimères humain-animal où deux populations de cellules génétiquement distinctes et d'espèces différentes coexisteraient chez les animaux obtenus. L'objectif serait de développer sans limitation de nombre des organes humains et de répondre ainsi à la pénurie de greffons pour les malades dont la vie en dépend.

Il pourrait ensuite être possible de produire des organes sur mesure en utilisant les cellules du malade, ou les plus compatibles sur le plan immunologique, ce qui permettrait de réduire notablement, voire de supprimer le traitement immunosuppresseur à vie, actuellement nécessaire chez un greffé pour éviter un rejet.

Problèmes éthiques

La création de ces chimères humain-animal n'en soulève pas moins des interrogations éthiques. Dans un article

sur le sujet publié en 2016 dans la revue *Stem Cell Research & Therapy* par une équipe du CHU de Montpellier, Rodolphe Bourret, John De Vos et leurs collègues relevaient que des pratiques ayant suscité un questionnement initial avaient ensuite été largement acceptées. Ils évoquaient le paradoxe qu'il y aurait à accepter l'utilisation chez l'homme de valves cardiaques ou d'insuline d'origine animale et à interdire la création d'un porc chimérique portant un pancréas d'origine humaine.

« Il faut se méfier du manichéisme en ne voyant que les dangers. Hiromitsu Nakauchi est un chercheur extrêmement sérieux, qui avance dans ce domaine depuis longtemps, avec prudence, et n'a rien d'un apprenti sorcier, insiste le professeur John De Vos, coordonnateur du Département d'ingénierie cellulaire et tissulaire au CHU de Montpellier. Dans l'expérimentation qu'il va mener, les animaux seront sacrifiés avant la fin de la gestation, aux deux tiers environ, afin d'observer la manière dont les embryons se développent. Ce n'est qu'ensuite que la recherche passera à un animal plus gros, le porc. »

Néanmoins, les auteurs français pointaient des problèmes éthiques liés à des préoccupations médicales autour du risque de dissémination de cellules iPS dans le cerveau de l'animal, ce qui pourrait altérer sa cognition au risque de voir se développer une forme de pensée ou de conscience analogue à celle de l'homme, l'apparition de caractères extérieurs (mains, pieds, visage) ressemblant à ceux d'un humain et la crainte d'une production de gamètes humains chez l'animal.

Dans un premier temps, l'équipe de Hiromitsu Nakauchi entend se limiter pendant deux années à surveiller le développement postnatal des embryons de rongeurs, rats et souris, et ultérieurement de porcs, ce qui nécessitera une nouvelle autorisation. Les chercheurs japonais examineront notamment le cerveau des rongeurs chimériques, passé certains stades de développement. Ils ont annoncé se fixer un seuil : s'ils détectent un taux de cellules humaines supérieur à 30 % dans le cerveau des animaux, ils interrompront l'étude.

En France, la création d'embryons humains chimériques est interdite. L'Allemagne interdit la combinaison d'un embryon humain et de cellules animales, mais pas l'introduction de cellules humaines dans un embryon animal. La législation du Royaume-Uni, amendée en 2008, n'interdit pas la création d'animaux chimériques ayant reçu une greffe de cellules embryonnaires humaines. Aux États-Unis, les lois fédérales n'abordent pas le sujet, mais les autorités médicales recommandent de ne pas introduire des cellules souches humaines chez des embryons de primates et que les chimères humain-animal ne se reproduisent pas.

De tels travaux ont été justifiés par la perspective d'améliorer les connaissances en biologie fondamentale, mais aussi par de potentielles applications thérapeutiques

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545

LOTO QUÉBEC

Résultats des tirages du : 2019-08-03

649	04 14 17 22 26 46	47 compl.	Québec 49	02 04 18 42 43 45	33 compl.
-----	----------------------	--------------	--------------	----------------------	--------------

1 LOT GARANTI DE 1 000 000 \$ 74803482-01

Prochain gros lot (approx.) : 7 000 000 \$

Extra 9397019

Résultats des tirages du : 2019-08-02

MAX	11 20 23 24 26 41 44	38 compl.	Extra	0774473
-----	----------------------	--------------	-------	---------

Prochain gros lot (approx.) : 26 000 000 \$

En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de Loto-Québec, cette dernière a priorité.



Selon un rapport de l'OCDE, 32% des emplois dans les pays membres de l'organisme pourraient au cours des vingt prochaines années être transformés avec l'automatisation des tâches et la multiplication des machines dans le monde du travail. Sur la photo, un employé d'une usine de production automobile en France surveille les tâches effectuées par des robots.

PHOTO BY SÉBASTIEN BOZON AGENCE FRANCE-PRESSE

Q&R

« Il faut tout faire pour que l'automatisation des métiers favorise l'émancipation de l'homme »

La robotisation va-t-elle faire disparaître des emplois ou bien en créer ? Pour Stefano Scarpetta, directeur de l'Emploi à l'OCDE, elle met surtout les sociétés au défi d'adapter leur scolarité et de développer la formation. Propos recueillis par Nicolas Lepeltier.

LE MONDE



Selon le dernier rapport annuel sur les perspectives de l'emploi de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), publié le 25 avril, 14 % des emplois dans les pays de l'OCDE sont susceptibles de disparaître (16,4 % en France) et 32 % pourraient être profondément transformés (32,8 % dans l'Hexagone) avec l'automatisation des tâches et la multiplication des machines dans le monde du travail au cours des 20 prochaines années.

Stefano Scarpetta, directeur de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE, estime qu'il est urgent d'adapter le système scolaire aux nouvelles réalités, et de donner aux travailleurs des occasions de développer de nouvelles compétences par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Des études prédisent la disparition de 400 millions à 800 millions d'emplois avec l'automatisation. D'autres prétendent au contraire que la robotisation va créer plus de postes qu'elle ne va en détruire. Pourquoi une telle différence d'appréciation ?

Certains emplois vont disparaître, d'autres vont changer de façon importante. En même temps, la technologie numérique va créer de nouveaux débouchés, dans les hautes technologies notamment, en complément de ce que les machines pourront accomplir à l'avenir. C'est pourquoi nous pensons, à l'OCDE, qu'il y aura plus de changements de nature des tâches que de pertes sèches d'emplois. Nous ne sommes pas inquiets par la perspective de ce qu'on appelle « un chômage technologique de masse ».

Nous craignons davantage une forte augmentation des inégalités sur le marché du travail entre les

personnes qui ont les compétences pour saisir ces nouvelles possibilités, et d'autres, faiblement qualifiées, qui ont des compétences limitées pour répondre aux évolutions de l'emploi qu'elles occupent et qui resteront cantonnées dans des fonctions peu intéressantes et mal payées.

Quels secteurs d'activité sont les plus concernés par la robotisation ? Et pour quels types d'emplois ?

Presque tous les secteurs sont concernés : principalement la manufacture, car c'est un secteur où les tâches sont répétitives ; l'agriculture également est en train de changer de façon assez spectaculaire, car, même s'il y a peu d'emplois, de plus en plus de tâches sont réalisées avec le soutien de la technologie numérique.

Dans les services, si vous prenez l'exemple des banques, quand vous allez au guichet il y a 15 ou 20 ans, il y avait encore du personnel pour aider les clients. Cela ne veut pas dire que l'emploi dans les banques a diminué, mais simplement que les salariés font des choses différentes. Dans certains cabinets d'avocats, aujourd'hui, la recherche des décisions de justice se fait de manière automatisée. C'est plus facile, beaucoup plus rapide.

Quels avantages peut-on retirer de l'automatisation ?

Comme lors des précédentes révolutions technologiques, les machines vont accomplir des tâches répétitives, ennuyeuses et parfois risquées. Cela laisse aux humains l'occasion de se concentrer sur des tâches plus novatrices, plus créatives, avec plus de travail d'équipe — ce que l'on appelle « l'intelligence sociale ».

« Ça, c'est la théorie. En pratique, cette révolution numérique met les travailleurs et l'intelligence artificielle en compétition sur des tâches plus cognitives, parce que les algorithmes développent des capacités impressionnantes de traitement des données.

Avez-vous des exemples précis où la machine entre en compétition avec l'humain ?

Beaucoup d'entreprises utilisent déjà les algorithmes pour sélectionner du personnel, car ils ont la capacité d'analyser le CV des candidats de façon très détaillée, d'apporter des informations supplémentaires par rapport aux méthodes classiques de recrutement.

Dans l'agriculture, il existe des sondes qui permettent d'apporter aux cultures la bonne dose de produit, un rôle qui auparavant était rempli par les agriculteurs...

Sommes-nous tous égaux devant l'automatisation du travail ?

Il y a des tâches pour lesquelles les humains vont conserver le rôle prédominant : la créativité, les interactions complexes, l'intelligence sociale sont plutôt des caractéristiques humaines. Mais d'autres tâches, plus répétitives, pourront être accomplies par des algorithmes. Nous sommes tous exposés aux nouvelles technologies numériques, mais l'impact sur nos professions est assez différent. Les postes les plus à risque d'être automatisés dans les pays de l'OCDE sont ceux à faible niveau de qualification, occupés par des personnes qui reçoivent le moins de formation professionnelle. Or, ce sont elles qui en ont le plus besoin.

Il faut adapter le système scolaire aux nouvelles réalités, mais il faut aussi donner aux travailleurs des occasions de développer de nouvelles compétences par la formation tout au long de leur vie professionnelle.

Dans les pays de l'OCDE, près de la moitié des travailleurs ont des compétences numériques très limitées, voire nulles : ils savent utiliser un téléphone intelligent, naviguer sur Internet, mais pas vraiment se servir de la technologie numérique dans leur activité professionnelle. Tout le monde ne doit pas savoir coder, mais avoir un minimum de compétences numériques est important pour les métiers de demain.

Comment aborder au mieux le virage de l'automatisation ?

Il faut tout faire pour que l'automatisation des métiers favorise l'émancipation de l'homme : laisser aux machines les tâches ingrates et se concentrer sur les domaines les plus intéressants, des tâches plus créatives.

L'autre défi posé par l'automatisation du travail est celui des moyens : la question du financement de la transition numérique pour les travailleurs est très importante pour réduire les tensions potentielles et les inquiétudes liées à cette révolution : savoir comment on finance la formation continue, comment on garantit la protection sociale à tous les travailleurs indépendants des plateformes notamment... Il faut donner à tous les moyens de naviguer dans un marché du travail en évolution rapide.

Il y a également un débat sur l'éthique de l'intelligence artificielle : comment faire en sorte que les algorithmes n'aient pas de biais qui puissent avoir des conséquences négatives pour certaines catégories de travailleurs ? Les experts disent que ce ne sont pas les algorithmes qui ont des biais dans leur codage informatique, mais que ce sont plutôt les données qu'ils utilisent qui peuvent être biaisées, l'algorithme ne faisant que répéter certains de ces biais.

L'automatisation dans le travail est-elle inéluctable ?

Il faut arrêter de croire que tout ce qui peut être accompli par des machines sera accompli par des machines. Il y a toujours des choix qui sont faits par les gouvernements, par les entreprises, par les travailleurs eux-mêmes.

La question, c'est plutôt : quelle utilisation fait-on des nouvelles technologies ? L'exemple des voitures autonomes est un très bon exemple : la technologie est là, mais l'utilisation de ces véhicules dépend des cadres réglementaires que les pays vont adopter pour minimiser les risques. On ne peut pas empêcher le progrès technologique, mais ce que l'on peut régler, c'est l'utilisation de ces différentes technologies afin d'en optimiser les bénéfices pour nos sociétés.

Il faut adapter le système scolaire aux nouvelles réalités, mais il faut aussi donner aux travailleurs des occasions de développer de nouvelles compétences

STEFANO SCARPETTA



III ÉLECTIONS ET SANTÉ

Du pareil au même

Le chef conservateur, Andrew Scheer, a cru nécessaire la semaine dernière d'écrire aux premiers ministres des provinces pour leur dire que, sous son règne, la croissance des transferts fédéraux en santé resterait la même que maintenant. La manœuvre n'a pas fait taire les libéraux qui brandissent l'épouvantail des futures coupes conservatrices, à l'image de celles imposées par l'ontarien Doug Ford.

MANON CORNELLIER



Ce que promet M. Scheer est pourtant simple : maintenir le taux de croissance des transferts pour la santé et les programmes sociaux qui est prévu dans la loi. Cela veut dire que leur progression restera arrimée à la croissance économique, avec un taux plancher de 3 %.

Ce que promettent les libéraux ? La même chose. Aucun de ces deux partis ne va plus loin pour l'instant. Il y aurait moyen de faire mieux. En juillet, les premiers ministres provinciaux, réunis à Saskatoon, ont fait une déclaration commune réitérant leur demande vieille de plus de trois ans pour un taux de croissance plus généreux, soit 5,2 %. Ce n'est pas pour rien. Les nouvelles technologies, les avancées thérapeutiques et le vieillissement de la population, en particulier, exercent des pressions à la hausse sur les coûts de santé. Les premiers ministres ont demandé une rencontre avec leur homologue fédéral après les élections.

Les libéraux veulent que les électeurs doutent de la parole de M. Scheer vu que le taux plancher de 3 % qu'ils appliquent est celui mis en place par le gouvernement Harper. Annoncé en 2012 afin de donner le temps aux provinces de s'ajuster, il est entré en vigueur en 2017. Au pouvoir, les libéraux n'ont pas cru nécessaire de le changer. Le gouvernement Trudeau a bien créé un fonds de 11,5 milliards sur 10 ans pour les soins à domicile et les services en santé mentale, un montant bien maigre face à l'ampleur du défi, mais même quand on en tient compte, on est loin du taux de 5,2 % suggéré par les provinces. En plus, pour profiter de cet argent, chaque province a dû négocier une entente et se soumettre à certaines conditions, sauf le Québec qui jouit d'un traitement asymétrique.

Bien que l'entourage de M. Scheer insiste pour dire qu'il maintiendra ce fonds pour les soins à domicile et la santé mentale, il ne l'a pas mentionné dans sa lettre ni lors de sa conférence de presse. Les libéraux, la ministre de la Santé, Ginette Petitpas Taylor, au premier chef, ont pris prétexte de cette omission pour faire un vigoureux procès d'intention au chef conservateur.

•••••

Or, depuis plus de 30 ans, c'est un gouvernement libéral, celui de Jean Chrétien, qui a sabré le plus sévèrement, pour ne pas dire sauvagement, dans les transferts aux provinces pour la santé, l'aide sociale et l'éducation postsecondaire. Ils sont passés de 17,4 milliards en 1994-1995 à 12,4 milliards en 1997-98 et ce n'est qu'en 2002-03 que le total des transferts en espèces a rejoint et a légèrement dépassé le niveau de 1994-1995, le plus haut montant jusque-là. Rien dans le programme libéral de 1993 n'annonçait ce coup de tronçonneuse.

La crise qui a suivi se résorbe à peine et une chance qu'il y ait eu un accord sur la santé en 2014 pour réparer en partie les pots cassés. Minoritaire, pressé par ses vis-à-vis provinciaux, le premier ministre Paul Martin a alors accepté d'augmenter les transferts pour la santé de 6 % par année pendant dix ans, soit jusqu'en 2014. Héritier en 2006 d'une entente qui lui assurait la paix dans un dossier explosif, le premier ministre Stephen Harper a choisi non seulement de la respecter, mais de prolonger de trois ans le taux de 6 %.

Stephen Harper, il faut le dire, n'a jamais, lui, réduit les transferts pour la santé. Il a seulement ralenti leur croissance en mettant en place cette formule d'indexation arrimée à la croissance économique, avec un taux plancher de 3 %. On peut être en désaccord, mais quand on fait la même chose, comme les libéraux, on devrait se garder une petite gêne.

En ce moment, ni les libéraux ni les conservateurs ne s'engagent à faire davantage. La campagne approche et on attend de voir les programmes. Les deux partis devraient en profiter pour offrir des réponses aux demandes des provinces qui gèrent le système et paient le gros de la facture. Et s'ils les rejettent, qu'ils expliquent pourquoi. C'est le moins qu'ils puissent faire.



LETTRES

Le pont de l'île

Je connais à la fois l'île d'Orléans, que j'habite depuis quarante-cinq ans, et le ministère de la Culture, où j'ai longtemps travaillé à la sauvegarde du patrimoine. Si mon cœur est à jamais orléanais, j'ai également foi en un ministère qui veille à ce que l'île d'Orléans conserve son âme et son cachet si particulier. Toutefois, je me déssole devant les débats et les tiraillements actuels autour de règles apparemment inflexibles, imposées par le ministère aux habitants de l'île.

Nous avons tous et toutes une image idyllique de l'île d'Orléans. Son patrimoine architectural, ses traditions, son savoir-faire et la présence de Félix Leclerc en font un lieu symbolique pour l'ensemble des Québécois.

En 1936, alors que se construisait le pont qui allait relier l'île à la rive nord du fleuve, la population a appréhendé avec un réel effroi l'afflux de touristes et de nouveaux habitants qui, à n'en pas douter, allaient tuer et anéantir ce réservoir des traditions françaises en Amérique. Il suffit, pour le constater, de parcourir les journaux de l'époque.

En 1970, l'île d'Orléans a été décrétee « arrondissement historique » en vertu de la Loi sur les

biens culturels. Ce statut a favorisé un développement le plus harmonieux possible des villages de l'île et il a énormément contribué à mettre en valeur son patrimoine unique. Aujourd'hui, l'île d'Orléans est un milieu de vie fort dynamique et d'une extrême beauté.

En 2019, le patrimoine ne peut plus se déclinier comme en 1970. D'une part, les joyaux de l'île d'Orléans sont désormais en relative sécurité et nous sommes très nombreux à rester vigilants. D'autre part, 6800 personnes habitent l'île en permanence et n'échappent pas aux pressions inhérentes au XXI^e siècle. Est-il nécessaire de leur en imposer davantage ? Un toit doit-il absolument être refait en cèdre et coûter quatre ou cinq fois le prix que peuvent se permettre les propriétaires ? Est-il obligatoire d'imposer des délais interminables à ceux et celles qui souhaitent entreprendre des travaux de rénovation ?

Il est beaucoup question de ponts à l'île d'Orléans. Le pont actuel et sa réfection. Le pont souterrain qui fait rêver les climatocceptiques de tout acabit. Pourtant, le pont le plus important, selon moi, est celui qu'il est urgent de rétablir entre le ministère de la Culture et les propriétaires et résidents de l'île. Il est en effet grand temps de mettre un terme à l'intransigeance et de travailler sur une véritable conservation du ter-

ritoire, de ses paysages et de son histoire. En plaçant les gens de l'île au cœur de cette démarche.

Ce qui est irréversible peut être destructeur s'il n'est pas abordé avec doigté. En revanche, ce qui est réversible souffre rarement d'être envisagé avec souplesse et ouverture.

Pierre Lahoud, historien et photographe
Le 2 août 2019

Le pétrole sale plus propre que l'électricité

Il y a quelques semaines, la Cour suprême du Nouveau-Brunswick a confirmé le rejet du projet Northern Pass. Un dur coup pour Hydro-Québec, qui voulait passer par cette province pour exporter de l'électricité en Nouvelle-Angleterre. La raison ? Le projet nuirait au tourisme et dévaloriserait les propriétés. Par ailleurs, le premier ministre néo-brunswickois, Blaine Higgs, ne s'est pas gêné pour demander la réactivation du projet Énergie Est, de manière à ce que le pétrole albertain, qu'on cherche à exporter vers d'autres pays, soit acheminé par oléoduc au Nouveau-Brunswick, via le Québec. Quelque chose m'échappe.

Sylvio Le Blanc
Montréal, le 21 juillet 2019

LIBRE OPINION

Exporter les médicaments canadiens, une solution qui pourrait nous coûter cher

Germain Belzile
Chercheur associé senior, IEDM

Les États-Unis ont récemment annoncé leur intention de permettre l'importation de médicaments provenant du Canada. L'objectif de cette mesure est de réduire le prix des médicaments pour le consommateur américain. Il vaut la peine de fournir quelques explications quant aux implications de cette décision.

Les compagnies pharmaceutiques pratiquent ce que les économistes appellent la « discrimination de prix ». Simplement dit : le vendeur choisit un prix différent dans chaque marché, en fonction de ce que les acheteurs sont prêts à payer. Les exemples de discrimination de prix sont nombreux autour de nous : prix d'un billet de métro pour un étudiant, d'une entrée au cinéma pour les moins de 12 ans, d'un repas pour les étudiants dans certains restos, etc.

Pour que cela fonctionne, il doit y avoir plus d'un marché, et ceux-

ci doivent être relativement étanches : il doit y avoir des barrières à la revente entre les marchés. Si ces conditions sont respectées, les entreprises maximisent leurs profits en choisissant les prix optimaux dans chaque marché. Dans le domaine pharmaceutique, les prix sont plus élevés aux États-Unis, en bonne partie à cause du revenu plus élevé des Américains. Au Canada et dans la plupart des pays développés, les prix des médicaments sont en bonne partie négociés entre les gouvernements et les producteurs. Or, les États-Unis et la Suisse sont des exceptions notables à cette règle. Ceci augmente encore davantage l'écart de prix entre les États-Unis et le reste du monde.

Le Canada et le reste de la planète sont des passagers clandestins (*free riders*) par rapport aux États-Unis, dans la mesure où la recherche et le développement de nouveaux médicaments sont financés par les prix plus élevés payés par les Américains. Le plan

Le choc serait double pour les consommateurs canadiens : à plus court terme, des prix plus élevés et des pénuries ; à long terme, un ralentissement de l'arrivée de nouveaux médicaments qui pourraient améliorer ou prolonger la vie des malades

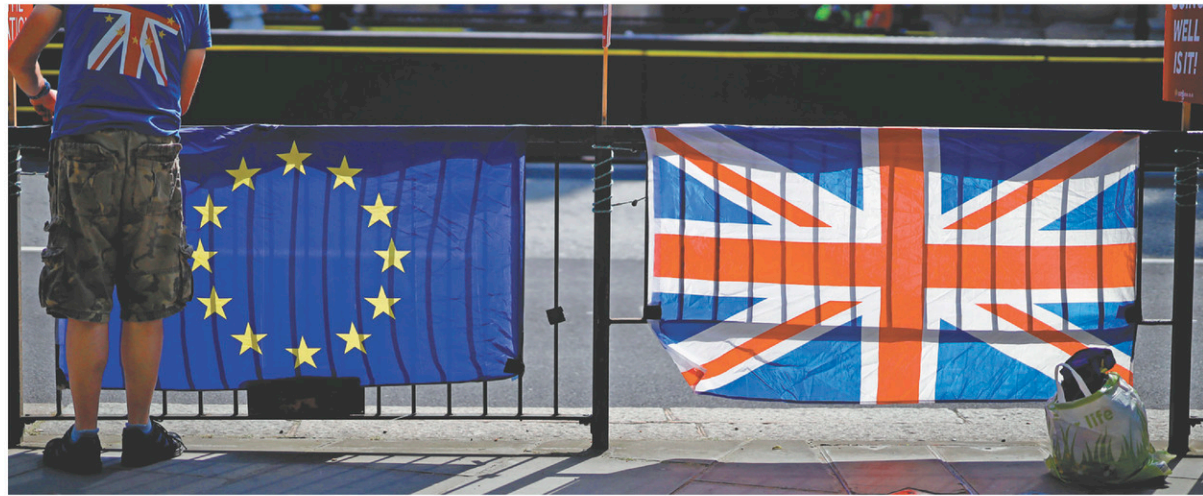
annoncé récemment aux États-Unis revient à importer le contrôle des prix canadiens dans le monde pharmaceutique américain. Les marchés n'étant plus étanches, les prix des deux côtés de la frontière devraient converger.

Si cette politique américaine va de l'avant, on peut s'attendre aux effets suivants : à court terme, les profits des pharmaceutiques américaines devraient être drainés, ce qui pourrait perturber la production. Puisque les médicaments seraient exportés vers des régions plus payantes, le Canada pourrait faire face à des pénuries. À plus long terme, les prix seraient plus élevés au Canada et plus faibles aux États-Unis qu'ils le sont en ce moment. La rentabilité des nouveaux médicaments serait réduite par les prix plus faibles aux États-Unis, ce qui mènerait à une chute de la recherche et développement. Bref, le choc serait double pour les consommateurs canadiens : à plus court terme, des prix plus élevés et des pénuries ; à long terme, un ra-

lentissement de l'arrivée de nouveaux médicaments qui pourraient améliorer ou prolonger la vie des malades.

Étant donné que certains pays (dont le Canada) contrôlent les prix à la baisse, les rares pays où les marchés sont relativement libres (dont les États-Unis et la Suisse) se retrouvent aujourd'hui face à un dilemme : copier le reste du monde en poussant leurs prix à la baisse aux États-Unis, ce qui réduirait les profits et assécherait la recherche et, donc, l'arrivée de nouveaux médicaments. Ou encore, continuer à accepter que la plupart des habitants de la planète sont des passagers clandestins. De toute évidence, le plan actuellement discuté par les Américains réduirait les différences de prix entre les États-Unis et le reste du monde, mais à un grand coût à long terme pour tous les utilisateurs potentiels de médicaments dans le monde.

Le gouvernement américain actuel a démontré sa sensibilité au problème du passager clandestin, particulièrement dans son attitude quant à la Chine, qui bénéficie du libre-échange international sans se plier aux règles du jeu. Il ne faut donc pas s'étonner de cette nouvelle proposition sur le prix des médicaments. Si cette politique est adoptée aux États-Unis, on peut s'attendre à un conflit à propos des limitations canadiennes actuelles sur les exportations de médicaments. Espérons que nos politiciens s'y préparent.



III BREXIT

Nouveaux protagonistes, même dilemme

Georges Paquet

Diplomate canadien à la retraite
Ottawa

Les « nouveaux protagonistes » du Brexit, ce sont le nouveau premier ministre de la Grande-Bretagne, la nouvelle présidente de la Commission européenne, la nouvelle directrice de la Banque centrale européenne et les nouveaux députés, élus en mai dernier au Parlement européen.

Le « dilemme » consiste à réaliser le choix de 51,9 % des Britanniques exprimé lors du référendum du 23 juin 2016, soit de quitter l'Union européenne (UE), mais sans mettre en péril la situation économique et l'unité politique de la Grande-Bretagne, tout en envisageant des relations économiques et commerciales fructueuses avec l'Union européenne.

Je ne vois que le recours à des élections générales pour que les élus obtiennent un mandat suffisamment fort et précis pour trancher ce sérieux dilemme : sortir... à quelles conditions ? Ou rester.

Il est important de noter que la Grande-Bretagne fait toujours partie de l'Union européenne, que les 73 députés britanniques élus au Parlement européen en mai dernier ont pu participer au vote secret du mardi 16 juillet, qui a confirmé Ursula von der Leyen, ex-ministre de la Défense de l'Allemagne, au poste de présidente de la Commission européenne pour les cinq prochaines années.

Mais toutes les incertitudes du Brexit demeurent. Rappelons qu'après les péripéties du printemps 2019, durant lesquelles les parlementaires britanniques ont refusé, à trois reprises, d'entériner le traité de retrait négocié par la première ministre Theresa May, les chefs d'État de l'Union européenne ont autorisé les Britanniques à reporter de mois en mois, et finalement jusqu'au 31 octobre prochain, leur sortie de l'Union européenne. La date initiale du Brexit avait été fixée au 29 mars 2019 par la première ministre elle-même dans une lettre du 29 mars 2017, adressée à ses col-

lègues européens. Cette décision s'appuyait sur le résultat du référendum tenu en juin 2016, dans lequel 17 millions de Britanniques ont exprimé leur désir de voir la Grande-Bretagne quitter l'UE, alors que 16 millions désiraient demeurer au sein de l'Union.

Traité de 600 pages

Le nouveau premier ministre Boris Johnson est un fort partisan de la sortie de l'UE, avec ou sans accord. L'accord, s'il y a lieu, consisterait en un traité d'environ 600 pages assorti d'une déclaration politique d'une douzaine de pages que les parlementaires britanniques ont rejeté à trois reprises. Ces échecs répétés ont provoqué la démission de M^{me} May, tandis que les chefs d'État de l'Union européenne ont clairement indiqué qu'ils n'étaient pas disposés à reprendre ces négociations.

Par ailleurs, les parlementaires britanniques ont adopté une résolution qui a pour but d'empêcher le futur premier ministre de suspendre le Parlement à l'approche de l'échéance du 31 octobre, date à laquelle le Royaume-Uni quitterait automatiquement l'Union européenne si aucun accord n'est conclu d'ici là.

Cette résolution de la dernière chance a été soutenue par 46 députés conservateurs, et elle vise surtout à rappeler au nouveau premier ministre combien les députés sont opposés à toute forme de sortie de l'Union européenne sans accord.

On constate qu'ils sont nombreux, les défis engendrés par ce Brexit. Il faut d'abord compter sur la détermination de la première ministre de l'Écosse de tenir éventuellement un référendum pour inviter les Écossais à exprimer leur détermination à continuer d'appartenir à l'Union européenne. D'autre part, on ne sait pas comment sera résolue la question de la frontière, plus ou moins rigide, entre l'Irlande, toujours membre de l'Union européenne, et l'Irlande du Nord, rattachée à la Grande-Bretagne, qui quitterait l'Union européenne advenant la réalisation d'un éventuel Brexit. Le gouvernement de Dublin ne serait sans doute pas le seul à s'inquiéter de ce

que les échanges avec l'Irlande du Nord en arrivent à se détériorer.

L'Espagne, de son côté, exprime déjà son inquiétude à l'idée que de nouvelles barrières tarifaires et autres viennent rendre plus difficiles les échanges avec Gibraltar, qui continuerait toujours d'être rattaché à la Grande-Bretagne.

Zone euro

Par ailleurs, les négociateurs européens ne cessent de rappeler que les engagements à long terme que les Britanniques ont contractés dans le cadre des institutions européennes ne disparaissent pas à la sortie. Ceux-ci s'éleveraient à près d'une centaine de milliards de dollars. Par ailleurs, la Grande-Bretagne n'ayant pas encore adopté l'euro, sa sortie de l'UE ne devrait pas influencer directement la stabilité de la zone euro.

Intéressant de noter que cette sortie de la Grande-Bretagne prendrait donc effet au moment où les pourparlers débutent en vue de l'admission éventuelle, en 2025, de plusieurs pays des Balkans. Et les conditions de sortie de la Grande-Bretagne, de même que leurs effets à court et à long termes, ne seront pas encore connues.

On a vu les manifestations récentes de milliers de citoyens dans les rues de Londres, réclamant la tenue d'un référendum sur les conditions de ce Brexit. Plusieurs autres demandent expressément que leur pays demeure au sein de l'Union européenne. Pendant que se répètent les demandes des députés britanniques de pouvoir se prononcer officiellement sur ces mêmes conditions, il me semble que les arguments en faveur d'un second référendum ont été affaiblis par les votes négatifs à ce sujet par la Chambre des communes et par le passage du temps. On serait en droit de se demander qui devrait ultimement décider si les éventuelles conditions de sortie sont acceptables. Tout semble militer pour la tenue d'une élection générale qui pourrait donner un nouveau gouvernement, idéalement majoritaire, qui aurait les moyens de proposer une solution que le Parlement pourrait adopter.

Sauvons Karim

Pierre Hurteau

Auteur de *Homosexualités masculines et religions du monde*

Le sort réservé au Guinéen Karim (nom fictif) par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et récemment par la Cour fédérale suscite de sérieuses questions sur la préparation des décideurs qui doivent apprécier le vécu et la réalité LGBTQ de citoyens ayant quitté leur pays en raison des mauvais traitements subis ou raisonnablement appréhendés.

La réalité de la diversité sexuelle, que ce soit l'homosexualité, la bisexualité ou le transgenrisme en Afrique ou en Asie, n'a rien à voir avec le vécu des gais, lesbiennes, transgenres ou bisexuels du Québec ou du Canada. Plusieurs facteurs culturels et religieux font en sorte que l'acceptation sociale dans ces pays ne fait aucune place à un concept comme celui de l'orientation sexuelle ou de l'homosexualité. L'hétéronormativité y règne en maître. Les personnes homosexuelles ou bisexuelles doivent absolument vivre leur sexualité avec une personne du même sexe dans le placard.

Faut-il rappeler qu'encore 12 pays dans le monde condamnent à la peine de mort les relations sexuelles consensuelles

entre personnes de même sexe, dont l'Arabie Saoudite, le Nigéria et la Somalie ? Même si le Code pénal de Guinée ne prévoit pas la peine de mort, ce type de relation sexuelle reste passible de jusqu'à 3 ans de prison et d'une amende. On aura aussi compris que l'incarcération en Guinée est loin d'être une partie de plaisir, mais plutôt tout aussi cruelle que la prison, l'homophobie et le rejet social, qui rendent la vie de ces personnes extrêmement difficile, pour ne pas dire impossible.

Afrobaromètre, un réseau de recherche panafricain indépendant qui sonde l'opinion publique sur ce continent, a constaté dans une étude de 2016 que la Guinée figure parmi les pays les plus intolérants envers les homosexuels en Afrique. Le nombre d'accusations contre les minorités sexuelles n'est pas un indice valable pour juger du degré de stigmatisation sociale, de violence physique et de harcèlement psychologique dont les personnes ayant des relations homosexuelles sont victimes. En Guinée, comme dans beaucoup d'autres pays, l'État n'offre que peu ou pas de protection aux membres des minorités sexuelles qui subissent de tels sévices, soit de la part de leur famille ou du voisinage. Leurs souffrances sont subies dans l'isolement et le silence.

Le détail du dossier de Karim n'est pas connu publiquement ni les motifs qui ont mené aux décisions que l'on connaît. Une chose est cependant claire : l'homosexualité en Afrique ne peut s'entendre à partir du concept de l'orientation sexuelle propre aux sociétés occidentales. La grande majorité des homosexuels doivent vivre une double vie pour assurer leurs propres sécurité et intégrité. Tous ces éléments pris ensemble, il m'apparaît que Karim est victime d'une mauvaise lecture de la condition homosexuelle en Afrique de la part des autorités canadiennes. Il me semble qu'il faudrait appliquer le principe de précaution et éviter le reflux en application des principes contenus dans l'article premier de la Convention de Genève : « Aux fins de la présente Convention, le terme « réfugié » s'appliquera à toute personne : [...] 2) Qui craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner. »

Karim a bénéficié d'un second sursis, tant mieux. Toutefois, un sérieux examen sur les mécanismes qui ont conduit aux décisions antérieures reste de mise.

Censure

JOHN R. MACARTHUR



Au cours de paisibles vacances en France, loin de la tyrannie numérique, j'ai été quand même perturbé par des articles dans la presse nationale au sujet du projet de loi qui mettrait la communication sur l'Internet sous l'égide d'une censure dictée par l'État. Défenseur depuis toujours des libertés civiles, je ne suis pas le seul à être consterné par une éventuelle régulation de la « haine » exprimée à travers les réseaux sociaux et j'espère que le Sénat va freiner la course irréflective de l'Assemblée nationale qui a voté la proposition par une écrasante majorité.

Déjà, la censure d'opinions désagréables, voire dégoûtantes, n'est pas conforme avec les prétendus valeurs du pays de Voltaire et du principe chéri de la liberté d'expression. En outre, l'idée selon laquelle un juge pourrait ou devrait décider de la légitimité de telle et telle injure lancée par un fou depuis sa plateforme virtuelle me semble dangereuse pour la démocratie, et assurément pas pratique. La Toile mondiale, de nos jours, est comparable à la place publique d'hier — les gens se « parlent » en ligne comme si c'était avec le voisin d'en face. Personne à part un Staliniste ne voudrait que la police soit physiquement à l'écoute de chaque conversation aléatoire, constamment en quête d'une méchanceté ou d'un mensonge qui pourrait susciter, selon la députée Laetitia Avia, des violences contre des innocents.

De surcroît, la France risque de se placer dans une position totalement hypocrite après l'assassinat des douze infortunés de *Charlie Hebdo*. Comment peut-on diaboliser « la haine » en ligne et en même temps protéger jusqu'au bout le « droit » de ridiculiser le prophète Mahomet sur papier ? Pour certains musulmans croyants, évidemment, une caricature du prophète remonte à la haine, ou pire. Pourtant, Laetitia Avia et ses alliés ne voient pas de contradiction dans le fait de poursuivre en justice « des sites voués à la propagation d'une idéologie haineuse, qu'elle soit raciste, antisémite, antimusulmane, homophobe ou sexiste ».

« La haine est un sentiment, pas une notion juridique », a déclaré *Le Figaro* dans un éditorial. Tout à fait. Et la meilleure façon de combattre les sentiments véneneux et malveillants est avec des sentiments contraires, à la fois fondés sur la raison et la tolérance. Je ne laisserais pas non plus à Emmanuel Macron et à Mark Zuckerberg, deux politiciens avant tout, la tâche de réguler quoi que ce soit comme paroles ou langage. Une telle « collaboration » entre gouvernement et pouvoir financier — annoncée après leur réunion le 10 mai à l'Élysée — donne carrément froid dans le dos.

La meilleure façon de combattre les sentiments véneneux et malveillants est avec des sentiments contraires, à la fois fondés sur la raison et la tolérance

Toutefois, je ne suis pas insensible à la nécessité de mettre les vrais innocents à l'abri des menaces posées par un monde de plus en plus hostile à l'innocence. Loin de Paris et des grands débats politiques, je suis tombé sur un article dans le *Var-Matin* qui racontait la protestation de cinq adolescentes contre des « amateurs de naturisme » déferlant sur la plage Jean-Blanc au Lavandou. Gênées par la subite arrivée d'une vingtaine de nudistes dans leur refuge préféré, les filles, toutes Parisiennes, ont affiché des panneaux en carton revendiquant un retrait de l'envahisseur : « Rangez vos fesses ! » « Pensez aux enfants ! » « Remettez vos maillots ! » Une des manifestantes, Louise, a frappé au cœur de la question de la censure appropriée : « En soi, je n'ai rien contre le naturisme, c'est un choix que je respecte, mais c'est un choix ! Et un choix qui ne doit pas être imposé. »

Facile de se moquer de la pudeur exhibée par Louise et ces copines comme l'a fait un « médecin psychologue » cité dans la dépêche : « Il faut prendre ce geste avec humour, tel un clin d'œil. » Sauf que l'avalanche d'images pornographiques et violentes dans l'espace public n'est pas une plaisanterie, et le conflit exposé par Louise reste pertinent. Est-ce que les mineurs ont vraiment « le choix » d'éviter les images provocatrices et offensives qui inondent la culture quotidienne — sur la Toile, à la télévision et sur les panneaux d'affichage ? N'avons-nous pas une obligation de protéger les jeunes innocents des images psychologiquement nuisibles qui sans cesse les accablent ? Est-ce qu'une image est l'équivalent d'une parole ou d'une idée — est-ce qu'elle mérite le même statut privilégié ?

D'une part, je pense que ce sont les parents qui, finalement, doivent assumer la responsabilité de défendre leurs enfants. Je me souviens de la vitesse avec laquelle j'éteignais les publicités quasi pornographiques de la marque Guess lorsqu'elles paraissaient devant mes filles, toutes petites, sur l'écran du Taxi TV à New York (parfois, il fallait carrément le cogner). En revanche, on ne peut pas être partout ; quand elles sont devenues plus grandes, je savais que je n'étais pas capable d'occulter les images hypersexualisées qu'elles devaient affronter dans les arrêts de bus ainsi que les vitrines de Victoria's Secret.

Bien sûr, je ne veux pas qu'on instaure une censure d'art public qui démontre la sexualité ou la violence — je pense à la sottise décision prise par le conseil d'établissement de détruire un mural dans un lycée public de San Francisco parce que sa représentation d'un indigène mort et des esclaves aurait pu choquer les élèves. Néanmoins, ce sujet chargé mérite l'attention des élus français, parmi d'autres, qui feraient mieux de s'occuper de la protection des enfants vulnérables plutôt que des adultes idiots qui n'ont rien d'autre à faire que de passer leur temps à lire les constats débiles d'autres idiots dans le grand vide numérique.

Vie et mort d'une saveur du mois

Les saveurs occupent une grande partie de l'expérience humaine. En cette ère d'alimentation mondialisée où les enjeux de sécurité alimentaire ne sont pas en contradiction avec la recherche du goût exquis, ces dernières gagnent en complexité. Cette série en trois volets explore les saveurs du mois, les saveurs artificielles et les saveurs oubliées.

SYLVIE ST-JACQUES
LE DEVOIR



Il y a dix ans, le goût du bacon jouissait d'un instant de gloire dans les assiettes et sandwichs des *foodies*. Ces jours-ci, ce sont plutôt la texture et les épices des saucisses au tofu grillé qui ravissent les sens des convertis à la façon végé.

Récemment, les gourmands ont amadoué le goût du café au beurre, du lait d'avoine, du kombucha, du bol poké, du champignon chaga, du latté au curcuma et autres curiosités qui apparaissent plus ou moins mystérieusement dans l'écosystème des saveurs.

Comment naissent, perdurent et parfois périssent les saveurs du mois ?

Le site web du géant américain des glaces Ben & Jerry's comporte une section aussi amusante qu'ironique : un cimetière des parfums. Les becs sucrés peuvent ainsi y apprendre que le défunt parfum « Vermonty Python » (arôme de liqueur au café, de biscuits et de *fudge*) a existé entre 2006 et 2008 ou encore que la saveur « Sugar Plum », composée de prunes et d'un jet de caramel, est morte de sa belle mort en 1990, à l'issue d'une brève vie d'un an. Les visiteurs du site, cela dit, sont invités à « ressusciter » les saveurs du mois reléguées qui méritent une seconde chance.

Le monde n'était-il tout simplement pas prêt pour une glace à la liqueur de café et au fondant au chocolat ? Comment l'alchimie opère-t-elle pour lancer une saveur qui fera courir les foules le temps d'une saison ? « À l'instar des modes vestimentaires, plusieurs facteurs doivent être mobilisés pour que les astres s'alignent, tant du côté des points de vente que des consommateurs », explique Jordan LeBel, chercheur en marketing à l'école John-Molson de l'Université Concordia.

Les grandes entreprises de transformation alimentaire s'y prennent souvent à l'avance pour prévoir le lancement des saveurs qui se conforment aux modes saisonnières, explique Jordan LeBel. « En avril ou mai, on voit comment les marques comme Smirnoff activent leurs promotions pour positionner leurs boissons de l'été », révèle le chercheur, qui a eu la chance d'assister au processus de développement des saveurs en vogue lors de son passage comme consultant pour l'entreprise suisse Firmenich.

« L'année où j'ai travaillé pour eux, Oprah avait parlé de la baie d'açaï et, soudainement, plusieurs grandes entreprises étaient à la recherche des meilleures méthodes d'extraction pour ce produit. »

Le pouvoir des influenceurs

Dans un article publié en début d'année 2019 dans la revue *Cuisine: revue des cultures culinaires au Canada*, Jordan LeBel se penche sur les cas des « tacos, de la sriracha et de la sauce soya » pour comprendre comment le marketing nous fait aimer des aliments venus d'ailleurs. Dans ce texte coécrit avec Marie Le Bouthillier, le chercheur met en lumière l'importance de l'entrepreneuriat et des influenceurs pour façonner la trajectoire commerciale d'aliments et saveurs qui sortent des sentiers battus.

Aux États-Unis, à la fin des années 1800, des vendeuses de rue d'origine mexicaine surnommées « Chili Queens » ont proposé les premiers tacos dans des étals de rue, devenant les premières influenceuses ayant moussé ces mets immensément photographiés ces jours-ci sur Instagram.

Plus près de chez nous, Jehane Benoît, célèbre pour son livre *L'encyclopédie de la cuisine canadienne* (1963), a suggéré l'emploi de sauce soya dans son « poulet au miel », plus de cinq décennies avant que Gordon Ramsay et



Le site web du géant américain des glaces Ben & Jerry's comporte une section consacrée aux saveurs disparues, appelée le « cimetière des parfums », où l'on retrouve des saveurs comme « Fossil Fuel » et « Turtle Soup ». Sur la photo, la crèmerie montréalaise Ca Lem propose des parfums plus conventionnels comme « fraise » et d'autres, plus exotiques, comme « racine de taro » et « feuilles de pandan ».

VALÉRIAN MAZATAUD LE DEVOIR

autres influenceurs moussent la popularité du thé matcha comme assaisonnement de maïs soufflé ou parfum pour un gâteau au fromage.

« L'aspect culturel est crucial : les Belges, par exemple, sont les seuls à raffoler des biscuits spéculoos. Et les Japonais, très friands de Kit Kat, ont le choix d'une quarantaine de saveurs de cette tablette de chocolat. »

En cette ère où plusieurs propriétaires de téléphone intelligent se sentent investis d'une mission de photographier leurs trouvailles gustatives pour guider nos choix de saveurs, le pouvoir des influenceurs de lancer une saveur tend à s'évanouir, reconnaît Jordan LeBel. « En ce moment, les gens sont tannés des influenceurs du monde alimentaire », dit-il. En guise d'exemple de cet

essoufflement : le mois dernier, une publication qui a été affichée sur Instagram par le propriétaire d'un populaire camion de glaces de Los Angeles, Joe Nicchis, rabrouait les influenceurs autoproclamés qui réclament des cornets gratuits en échange d'une photo sur leur fil Instagram, avec une pancarte indiquant « double prix pour les influenceurs ».

Tomber dans l'oubli

C'est qu'au royaume des découvreurs de saveurs, tous n'ont pas le flair ou le pouvoir d'influence d'Oprah ou de Yotam Ottolenghi. Cela dit, il y a une grande part de mystère et de chance dans la commercialisation de nouvelles saveurs qui ne risquent pas de s'éclipser aussi vite que le cronut ou le latté au charbon activé. La part de

risque est grande pour les grandes entreprises qui lancent des saveurs. « À l'époque où je travaillais pour Firmenich, ajoute Jordan LeBel, en règle générale, pour 50 projets lancés, il était admis qu'environ 25 allaient perdre de l'argent, 10 réaliseraient le seuil de rentabilité et 10 seraient lucratifs. »

Qu'ils s'appellent Cherry Garcia, matcha ou sriracha, tous les goûts risquent de basculer un jour ou l'autre dans l'indésirable catégorie des saveurs du mois. « C'est un peu une question d'alchimie, comme dans les théories de sociologie de la consommation, qui prétendent que quand l'économie va bien, les couleurs vives deviennent populaires, alors que si l'économie va mal, on préfère les couleurs moins flamboyantes et plus réconfortantes. »

Il y a une grande part de mystère et de chance dans la commercialisation de nouvelles saveurs qui ne risquent pas de s'éclipser aussi vite que le cronut ou le latté au charbon activé



HISTOIRE DE SAVEURS

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)
Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.